












CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2014-2015
ÉCOLE SAINTE-ODILE

ORDRE DU JOUR

Séance du mardi 20 janvier 2015
18 h Restaurant Chez Mde Charlotte
1209, 1^{re} Avenue

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2014 
4. Points de décision :
 - 4.1 Sorties éducatives  
 - 4.2 Anglais intensif 
 - 4.3 Régime pédagogique 2015-2016
 - 4.4 Critères de sélection des directions d'école pour 2015-2016  
 - 4.5 Fermeture du service de garde (relâche 2015)
 - 4.6 Adoption des soldes budgétaires de l'école (surplus)
5. Points d'information :
 - 5.1 Reddition de comptes  
 - 5.2 Mot du service de garde
 - 5.3 Mot du représentant du comité de parents
 - 5.4 Retour sur le spectacle de Noël
 - 5.5 Prévision des effectifs
 - 5.6 Courrier
6. Autres sujets :
 - 6.1 Aide financière
7. Levée de la réunion

 = Document ci-joint

  = Document remis séance tenante



Conseil d'établissement
Séance ordinaire

Mardi 20 janvier 2015

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Tous les membres sont présents.

Consignation des présences et vérification du quorum

Constatant qu'il y a quorum, la direction déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'établissement à 18 h 03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Patrick Gingras, appuyé par Alexandre Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 6.1 Aide financière.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2014

Il est proposé par Danielle Beaumier, appuyé par Nancy Cloutier d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2014.

4. Points de décision :

4.1 Sorties éducatives

Il est proposé par Jacinthe Gagné et appuyé par Julie Charron d'accepter les sorties éducatives proposées.

4.2 Anglais intensif

La direction fait la lecture d'extraits du document émis par le conseil supérieur de l'éducation concernant l'anglais intensif. Par la suite, un tour de table est effectué afin de permettre à chaque membre du conseil d'établissement de s'exprimer sur l'anglais intensif et sa possible implantation à l'école Sainte-Odile. Certains parents expriment leur volonté d'offrir aux élèves plus d'anglais. La plupart des enseignants disent que les conditions ne sont pas favorables à l'implantation de l'anglais intensif l'an prochain à Sainte-Odile, mais qu'ils demeurent ouverts à trouver une solution. La direction complète le tour de table en dressant un portrait rapide du milieu socioéducatif dans lequel évoluent les élèves de l'école Sainte-Odile. En terminant, la présidente demande le vote concernant l'implantation de l'anglais intensif. Il est donc proposé par Alexandre Lefebvre et appuyé par Julie Charron de refuser l'implantation de l'anglais intensif suite aux résultats du vote (4 personnes pour et 10 contre l'anglais intensif). Suite à une demande de quelques parents, la direction propose de regarder les possibilités afin d'offrir plus de périodes d'anglais l'an prochain et de trouver une solution qui répondrait à la demande de tous, tout en offrant ce qu'il y a de mieux aux élèves.

4.3 Régime pédagogique 2015-2016

Sujet reporté à la séance extraordinaire du 3 février 2015 à 18 h 30. La réunion aura lieu à l'école Sainte-Odile.

4.4 Critères de sélection des directions d'école pour 2015-2016

Considérant qu'en vertu de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique* le conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école;

CONSIDÉRANT la présentation de la consultation effectuée par madame Marie-Eve D'Ascola;

CONSIDÉRANT les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement de l'école Sainte-Odile, les membres du conseil d'établissement de Sainte-Odile proposent d'envoyer la même lettre que l'an dernier.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Robert, appuyé par madame Mélanie Vermette, de donner l'avis du conseil d'établissement concernant les critères de sélection du directeur d'école, et ce, sous forme de lettre en mandatant Madame la directrice pour qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Pierre Lapointe, directeur général, pour le 13 mars 2015 au plus tard.

Il est donc proposé par Christian Robert, appuyé par Mélanie Vermette de mandater la directrice pour qu'elle fasse parvenir la lettre signée par la présidente, à la commission scolaire.

4.5 Fermeture du service de garde (relâche 2014)

Danielle Beaumier rappelle qu'il n'y a aucun besoin d'ouvrir le service de garde lors de la semaine de relâche étant donné toutes les offres de services des organismes dans le quartier. Il est donc proposé par Marie-Maude Chevrier, appuyé par Lison Pelletier de permettre la fermeture du service de garde lors de la semaine de relâche en mars 2015.

4.6 Adoption des soldes budgétaires de l'école (surplus)

La direction présente les soldes budgétaires de l'année précédente et s'engage à faire une demande d'utilisation des surplus à la direction générale de la commission scolaire afin d'acheter du mobilier et remplacer quelques tuiles pour le plafond du rez-de-chaussée. Il est donc proposé par Mélinda Tremblay, appuyé par Noémie Côté d'adopter cette proposition concernant l'utilisation des soldes budgétaires de l'école Sainte-Odile.

5. Points d'information

5.1 Reddition de comptes

La direction présente la reddition des comptes de l'école Sainte-Odile.

5.2 Mot du service de garde

Danielle Beaumier fait un résumé des activités vécues au service de garde et explique que dorénavant on déplace les casiers sur roulettes afin de faire de la place lors des périodes d'achalandage en fin de journée.

5.3 Mot du représentant du comité de parents

Patrice Julien demande à ce qu'on insère l'interdiction de la cigarette électronique, au même titre que la cigarette régulière dans les règles de vie pour l'an prochain. De plus, il propose un organisme qui peut enlever les graffitis gratuitement durant l'été.

5.4 Retour sur le spectacle de Noël

Les parents ont apprécié la nouvelle version du spectacle de Noël en général. Certains ont trouvé que c'était plus actuel comme concept. On suggère toutefois qu'on retrouve moins d'enfants sur scène en même temps afin de mieux les voir. De plus, les vidéos présentées pendant les performances des enfants changent un peu le focus sur les enfants pour le porter vers l'écran. Il faudra donc y réfléchir. Finalement, on félicite l'enseignant de musique d'avoir ajouté de nouveaux instruments (basse, batterie, etc.) et les enfants semblaient très fiers.

5.5 Prévisions des effectifs jusqu'en 2017

La direction informe les membres du conseil d'établissement que le nombre d'élèves prévu en 2017 est de 326 élèves alors que la capacité fonctionnelle d'accueil est de 320 élèves. Bonne nouvelle qui demandera très certainement des ajustements au fil des années.

5.6 Courrier

Aucun courrier

6. Autres sujets

6.1 Aide financière

La direction informe les membres du conseil d'établissement que le député André Drolet a remis un chèque de 500 \$ à l'école Sainte-Odile pour les frais scolaires impayés de certaines familles.

7. Levée de la réunion

À 21 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance ordinaire du Conseil d'établissement est proposée par Noémie Côté et appuyée par Nancy Cloutier.

Marie-Maude Chevrier
Présidente

Marie-Eve D'Ascola
Directrice